Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

22 SEP. 2016

que la convocation du Conseil a été faite le **08 septembre 2016** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

MAIRIE DE LES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Extrait N° 5 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 septembre 2016

L'an deux mil seize, le 16 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia –M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha.

Procurations : M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à BENARD Alex – **Mme HOARAU Annie** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 5 / Adoption du budget supplémentaire 2016

- Compte annexe de l'eau potable

Le budget supplémentaire 2016 pour l'eau potable se chiffre à :

	Recettes : + 4 866 031,34	**Dépenses : + 4 866 031,34**
Fonctionnement	238 217,34	238 217,34
Investissement	4 627 814,00	4 627 814,00

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2015, soit :

En section de fonctionnement :

- Dépenses : Néant
- Recettes : Néant

En section d'investissement :

- Dépenses : + 526 774,00
- Recettes : + 92 784,00

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2015 et les inscriptions nouvelles, soit :

Pour la section de fonctionnement :

Les recettes se chiffrent à **+ 238 217,34 €** soit :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté + 238 217,34

Les dépenses représentent **+ 238 217,34 €**, soit la répartition suivante :

Chap. 023 – Virement à la section d'investissement + 238 217,34

Pour la section d'investissement :

En recettes : **+ 4 535 030 €** soit :

Chap 13 – Subvention d'investissement + 2 643 703,00
Chap.16 – Emprunts et dettes + 607 039,66
Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation + 238 217,34
Chap. 106 – Réserves + 12 073,95
Chap. 001 – Solde d'exécution positif reporté + 421 916,05
Chap 27 – Autres immobilisations financières + 306 040,00
Chap 041 – Opérations patrimoniales + 306 040,00

En dépenses : **+ 4 101 040,00**

Chap 23-Immobilisations en cours + 3 795 000,00
Chap 041-Opérations patrimoniales + 306 040,00

Le Conseil Municipal a été invité à :

- Fixer le niveau de vote du budget ;
- Se prononcer sur les différentes inscriptions.

.../...

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

- **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre.
- **A la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne),** adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **budget supplémentaire 2016 de l'eau potable** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : + 4 866 031,34	**Dépenses : + 4 866 031,34**
Fonctionnement	238 217,34	238 217,34
Investissement	4 627 814,00	4 627 814,00

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIRON ★ ILE DE LA REUNION ★